

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins des policiers et policières,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse Desjardins des policiers et policières (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Montréal (Québec), le 8 mars 2010

**Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins**  
7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500  
Anjou (Québec) H1M 3M2  
514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001  
Télécopieur : 514 448-6885

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>124 815 929 \$</b>	140 257 436 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>450 920 772</b>	396 720 672
Entreprises		<b>50 421 678</b>	43 623 791
		<b>501 342 450</b>	440 344 463
Provision cumulative		<b>2 850 613</b>	2 821 314
		<b>498 491 837</b>	437 523 149
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>2 581 319</b>	2 535 159
Intérêts courus et autres		<b>16 860 489</b>	15 834 372
		<b>19 441 808</b>	18 369 531
<b>Total de l'actif</b>		<b>642 749 574 \$</b>	596 150 116 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>349 346 783 \$</b>	353 151 236 \$
Autres		<b>227 397 854</b>	180 760 703
		<b>576 744 637</b>	533 911 939
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	<b>17 376 173</b>	17 852 519
Intérêts courus et autres		<b>9 271 701</b>	9 025 367
		<b>26 647 874</b>	26 877 886
		<b>603 392 511</b>	560 789 825
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	<b>5 069 820</b>	2 872 871
Excédents à répartir	10	<b>2 327 408</b>	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	<b>142 016</b>	(209 976)
Réserves		<b>31 817 819</b>	32 697 396
		<b>39 357 063</b>	35 360 291
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>642 749 574 \$</b>	596 150 116 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>29 480 092 \$</b>	30 234 924 \$
Frais d'intérêts		<b>12 160 145</b>	12 991 442
Revenu net d'intérêts		<b>17 319 947</b>	17 243 482
Provision et pertes sur prêts		<b>183 328</b>	319 456
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>17 136 619</b>	16 924 026
Autres revenus	12	<b>3 800 203</b>	3 935 364
Autres frais			
Personnel	13	<b>7 225 298</b>	6 586 522
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>1 699 350</b>	1 693 110
Locaux		<b>1 009 700</b>	965 095
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		<b>129 139</b>	107 215
Frais généraux	14	<b>7 642 715</b>	7 070 789
		<b>17 706 202</b>	16 422 731
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		<b>3 230 620</b>	4 436 659
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>(1 143 174)</b>	1 455 968
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	<b>1 114 077</b>	(2 338 200)
Excédents avant impôts et ristournes		<b>3 201 523</b>	3 554 427
Impôts sur les excédents	15	<b>590 429</b>	1 534 040
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>2 611 094</b>	2 020 387
Ristournes aux membres	16	<b>1 558 130</b>	1 334 044
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	<b>(357 137)</b>	(395 294)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 410 101</b>	1 081 637
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(1 083 212)</b>	2 365 949
• Instruments dérivés		<b>873 662</b>	(1 106 206)
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>99 566</b>	73 978
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		<b>1 030 000</b>	-
Virement provenant de (affectation à) l'état de la répartition		<b>5 943</b>	(3 108 178)
Virement provenant de l'état de la répartition de l'impact net d'un redressement portant sur les exercices antérieurs à 2008		-	692 820
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(8 652)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>	10	<b>2 327 408 \$</b>	- \$

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent		- \$	2 772 311 \$
Affectation à l'état des excédents à répartir	16	<b>(5 943)</b>	(155 437)
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		-	(109 608)
• Réserve générale		-	(1 706 217)
• Réserve de stabilisation		-	(8 898)
• Fonds d'aide au développement du milieu		-	(125 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes		-	25 669
Virement provenant de la réserve générale		<b>5 943</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir de l'impact net d'un redressement antérieur à 2008		-	(692 820)
<b>Solde après répartition</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Virement provenant de l'état des excédents à répartir		- \$	3 263 615 \$
Répartition par les membres en vertu d'une convention de fusion :			
• Intérêts sur les parts permanentes		-	(87 630)
• Intérêts sur les parts de ristournes		-	(6 224)
• Réserve générale		-	(3 062 509)
• Réserve de stabilisation		-	(8 613)
• Fonds d'aide au développement du milieu		-	(125 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes		-	26 361
<b>Solde après répartition</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 410 101 \$</b>	1 081 637 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(10 629)</b>	(10 275)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>357 447</b>	(634 105)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>5 174</b>	296 002
		<b>362 621</b>	(338 103)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>351 992</b>	(348 378)
<b>Résultat étendu</b>		<b>1 762 093 \$</b>	733 259 \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(209 976) \$</b>	138 402 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>351 992</b>	(348 378)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	11	<b>142 016 \$</b>	(209 976) \$

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>444 006 \$</b>	2 806 143 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>46 382</b>	3 812
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>1 083 212</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(2 365 949)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 573 600 \$</b>	444 006 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>1 166 868 \$</b>	60 662 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	1 106 206
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>(873 662)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>293 206 \$</b>	1 166 868 \$
Réserve plus-value (globale)	<b>1 866 806 \$</b>	1 610 874 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>28 999 708 \$</b>	24 230 982 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	4 768 726
Affectation à l'état de la répartition	<b>(5 943)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>28 993 765 \$</b>	28 999 708 \$

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>			
Solde au début de l'exercice		849 792 \$	832 281 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		-	17 511
Solde à la fin de l'exercice		849 792 \$	849 792 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>			
Solde au début de l'exercice		1 030 000 \$	1 030 000 \$
Affectation à l'état des excédents à répartir	16	(1 030 000)	-
Solde à la fin de l'exercice		- \$	1 030 000 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>			
Solde au début de l'exercice		207 022 \$	31 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		-	250 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice		(99 566)	(73 978)
Solde à la fin de l'exercice		107 456 \$	207 022 \$
<b>Total des réserves</b>		<b>31 817 819 \$</b>	<b>32 697 396 \$</b>

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>1 410 101 \$</b>	1 081 637 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>183 328</b>	319 456
Amortissement des immobilisations	<b>493 426</b>	389 065
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>622 454</b>	(502 799)
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(1 083 212)</b>	2 365 949
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>1 143 174</b>	(1 455 968)
Autres	<b>(49 023)</b>	1 820 653
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>2 720 248</b>	4 017 993
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>40 336 310</b>	47 170 504
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	<b>(3 568 318)</b>	1 674 692
Accroissement des emprunts à terme	<b>5 896 710</b>	-
Remboursement des emprunts à terme	<b>(2 804 738)</b>	(3 459 640)
Nouvelle émission de parts permanentes	<b>2 125 000</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>63 297</b>	130 826
Intérêts sur les parts permanentes, nets des économies d'impôts	-	(151 432)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>42 048 261</b>	45 364 950
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(61 152 016)</b>	(53 492 807)
Variation nette des placements	<b>21 668 087</b>	(9 201 782)
Variation nette des immobilisations	<b>(539 586)</b>	(1 071 866)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(40 023 515)</b>	(63 766 455)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>4 744 994</b>	(14 383 512)
Trésorerie au début de l'exercice	<b>4 585 583</b>	18 969 095
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>9 330 577 \$</b>	4 585 583 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>12 042 306 \$</b>	13 037 424 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>1 448 352</b>	569 875

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 22.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	9 330 577 \$	4 585 583 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	9 891 678	7 998 625
Dépôts à terme	76 500 000	102 500 000
Placements au fonds de liquidité sous gestion	29 093 674	25 173 228
	<b>124 815 929 \$</b>	140 257 436 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	314 810 346 \$	272 976 589 \$
Consommation et autres	136 110 426	123 744 083
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	50 408 404	43 604 494
Agricoles, forestières et pêcheries	13 274	19 297
Administrations et institutions publiques	-	-
	<b>501 342 450 \$</b>	<b>440 344 463 \$</b>

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	444 928 697 \$	50 371 433 \$	-	495 300 130 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	5 800 594	46 977	-	5 847 571
Prêts douteux bruts	191 481	3 268	-	194 749
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>450 920 772</b>	<b>50 421 678</b>	<b>-</b>	<b>501 342 450</b>
Provision spécifique	(123 942)	(3 268)	-	(127 210)
Provision générale	-	-	(2 723 403)	(2 723 403)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>450 796 830 \$</b>	<b>50 418 410 \$</b>	<b>(2 723 403) \$</b>	<b>498 491 837 \$</b>

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	392 893 381 \$	43 462 385 \$	- \$	436 355 766 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	3 538 099	161 406	-	3 699 505
Prêts douteux bruts	289 192	-	-	289 192
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>396 720 672</b>	<b>43 623 791</b>	<b>-</b>	<b>440 344 463</b>
Provision spécifique	(164 816)	-	-	(164 816)
Provision générale	-	-	(2 656 498)	(2 656 498)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>396 555 856 \$</b>	<b>43 623 791 \$</b>	<b>(2 656 498) \$</b>	<b>437 523 149 \$</b>

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	<b>5 623 582 \$</b>	<b>98 553 \$</b>	<b>28 532 \$</b>	<b>49 927 \$</b>	<b>5 800 594 \$</b>
Entreprises	<b>46 977</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 977</b>
	<b>5 670 559 \$</b>	<b>98 553 \$</b>	<b>28 532 \$</b>	<b>49 927 \$</b>	<b>5 847 571 \$</b>

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 274 740 \$	71 447 \$	126 505 \$	65 407 \$	3 538 099 \$
Entreprises	110 406	51 000	-	-	161 406
	3 385 146 \$	122 447 \$	126 505 \$	65 407 \$	3 699 505 \$

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	164 816 \$	- \$	2 656 498 \$	2 821 314 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	107 472	8 951	66 905	183 328
Radiations et autres	(148 346)	(5 683)	-	(154 029)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>123 942 \$</b>	<b>3 268 \$</b>	<b>2 723 403 \$</b>	<b>2 850 613 \$</b>

  

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	107 149 \$	- \$	2 472 562 \$	2 579 711 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	133 433	2 087	183 936	319 456
Radiations et autres	(75 766)	(2 087)	-	(77 853)
Solde à la fin de l'exercice	164 816 \$	- \$	2 656 498 \$	2 821 314 \$

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrain		144 653 \$	- \$	144 653 \$	144 653 \$
Immeuble	18	2 373 963	1 593 316	780 647	878 066
Matériel	3 à 10	2 598 263	1 816 021	782 242	769 235
Améliorations locatives	5 à 10	1 155 200	281 423	873 777	743 205
		<b>6 272 079 \$</b>	<b>3 690 760 \$</b>	<b>2 581 319 \$</b>	2 535 159 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 493 426 \$ (389 065 \$ en 2008).

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 8. Emprunts

	2009	2008
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,27 % variable	<b>8 178 821 \$</b>	11 747 139 \$
Emprunt à terme, taux d'intérêt de 4,73 % variable, remboursable périodiquement, échéant en décembre 2011	<b>263 530</b>	522 795
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance <sup>(1)</sup>		
<b>Taux fixe</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>
3,89 %	mars 2014	mars 2009
6,50	juin 2017	juin 2012
6,01	avril 2019	avril 2014
5,79	juin 2021	juin 2016
		-
		<b>1 537 112</b>
		<b>2 947 887</b>
		<b>2 948 823</b>
		-
		2 439 597
		1 537 112
		-
		-
<b>Taux renégociable</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>
2,22 %	mars 2014	s. o.
1,15	juin 2012	s. o.
		-
		<b>1 500 000</b>
		105 876
		1 500 000
		<b>17 376 173 \$</b>
		17 852 519 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

### Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 2 125 000 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	<b>192 155 \$</b>	183 890 \$
Parts permanentes	<b>4 651 370</b>	2 511 140
Parts de ristournes	<b>226 295</b>	177 841
	<b>5 069 820 \$</b>	2 872 871 \$

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

### Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	26 703 \$	37 332 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	115 313	(247 308)
	<b>142 016 \$</b>	<b>(209 976) \$</b>

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 14 246 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 12. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 698 215 \$	1 871 065 \$
Reliés à l'administration des autres services	641 162	411 196
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	1 460 826	1 653 103
	<b>3 800 203 \$</b>	<b>3 935 364 \$</b>

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	<b>429 892 \$</b>	423 647 \$
Régime d'assurances collectives	<b>334 333</b>	306 880

### Note 14. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	<b>2 964 272 \$</b>	2 691 751 \$
Frais de bureau et communications	<b>800 556</b>	543 341
Opérations inter-Caisses	<b>1 913 169</b>	1 970 402
Publicité	<b>405 268</b>	345 160
Frais reliés aux dépôts et services	<b>707 895</b>	453 097
Autres	<b>851 555</b>	1 067 038
	<b>7 642 715 \$</b>	7 070 789 \$

### Note 15. Impôts sur les excédents

La différence entre la dépense d'impôts de 509 452 \$ (688 319 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 233 292 \$ (1 138 746 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2009	2008
Montants basés sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	<b>1 550 000 \$</b>	-
Montants basés sur le mode de répartition prévu à la convention de fusion approuvée à l'assemblée générale tenue le 2 octobre 2009	-	1 132 077
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une convention de fusion approuvée par l'assemblée générale :		
• Versées en 2009 et comptabilisées au 31 décembre 2008	<b>8 130 <sup>(1)</sup></b>	-
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	-	201 967 <sup>(1)</sup>
	<b>1 558 130 \$</b>	1 334 044 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 5 943 \$ (155 437 \$ en 2008) en raison de l'impact fiscal.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 16. Ristournes aux membres (suite)

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse. La direction a également établi que le solde de la réserve pour ristournes éventuelles soit entièrement affecté aux versements des ristournes de l'exercice courant au montant de 1 550 000 \$.

### Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	<b>124 815 929 \$</b>	140 257 436 \$	<b>7 168 844 \$</b>	3 944 775 \$
Autres éléments d'actif	<b>7 181 099</b>	6 742 362	-	-
Revenus d'autres sources	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>2 503 173</b>	3 621 120
Emprunts	<b>17 376 173</b>	17 852 519	<b>569 818</b>	812 188
Autres éléments de passif	<b>434 701</b>	87 877	-	-
Frais d'autre nature	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>6 263 220</b>	4 845 783

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur comptable. Les achats ont excédé les ventes pour un montant de 4 338 569 \$.

### Note 18. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 18. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	124 815 929 \$	129 505 485 \$	140 257 436 \$	143 201 412 \$
Prêts	498 491 837	508 955 051	437 523 149	439 807 336
Autres éléments d'actifs financiers	6 473 765	6 473 765	5 369 380	5 369 380
<b>Passif</b>				
Dépôts	576 744 637	583 555 893	533 911 939	540 434 577
Emprunts	17 376 173	17 916 675	17 852 519	18 057 426
Autres éléments de passifs financiers	4 551 125	4 551 125	4 481 426	4 481 426
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	824 534	824 534	1 583 962	1 583 962
Position créditrice	402 581	402 581	-	-

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 42 991 182 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 18. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

2009				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	9 330 577 \$	- \$	- \$	9 330 577 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	824 534	-	824 534
Position créditrice	-	402 581	-	402 581

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### Note 19. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

#### Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en janvier 2012. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 623 500 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

### Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	109 868 \$
2011	85 007
2012	85 936
2013	87 654
2014	78 750
2015 et après	299 250
	<hr/>
	746 465 \$

De plus, des engagements relatifs à des contrats de services s'échelonnant jusqu'en 2012 représentent un montant total de 30 000 \$.

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 21 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	<b>112 843 650 \$</b>	130 505 820 \$
Prêts :		
• Particuliers	<b>450 796 830</b>	396 555 856
• Entreprises	<b>50 418 410</b>	43 623 791
• Provision générale	<b>(2 723 403)</b>	(2 656 498)
Autres éléments d'actifs financiers	<b>14 937 297</b>	15 127 342
	<b>626 272 784 \$</b>	583 156 311 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 114 907 063 \$ et de 623 500 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	365 033 943 \$	235 328 225 \$	- \$	600 362 168 \$
Emprunts <sup>(1)</sup>	15 858 174	1 727 313	-	17 585 487
Autres passifs financiers	2 531 595	-	-	2 531 595
Engagements de prêts	114 907 063	-	-	114 907 063
Lettres de garantie et de crédit	623 500	-	-	623 500
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	(236 967)	564 430	85 091	412 554

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

### Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

### Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	<b>350 739 \$</b>	312 522 \$
Impact d'une diminution	<b>(230 926)</b>	(312 689)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2009		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	<b>(182 094 430) \$</b>	-	<b>(182 094 430) \$</b>
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	104 465 381	-	104 465 381
Taux fixe de 0 à 12 mois	(14 914 639)	(36 565 272)	(51 479 911)
Taux fixe de 1 à 5 ans	93 640 526	33 616 449	127 256 975
Taux fixe de plus de 5 ans	6 230 944	2 948 823	9 179 767
		2008	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(161 102 952) \$	-	(161 102 952) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	73 180 054	-	73 180 054
Taux fixe de 0 à 12 mois	(9 449 104)	(32 109 341)	(41 558 445)
Taux fixe de 1 à 5 ans	104 813 788	32 109 341	136 923 129
Taux fixe de plus de 5 ans	988 717	-	988 717

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

# Caisse Desjardins des policiers et policières

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>5 019 228 \$</b>	2 824 651 \$
Réserves admissibles	<b>31 358 999</b>	30 659 925
Excédents admissibles	<b>3 566 314</b>	4 443 453
Provision générale admissible	<b>2 723 403</b>	2 656 498
Emprunts admissibles	<b>8 384 152</b>	5 292 180
	<b>51 052 096</b>	45 876 707
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(6 746 216)</b>	(6 557 842)
	<b>44 305 880 \$</b>	39 318 865 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.